



REPUBLIQUE FRANCAISE
TERRITOIRE DE BELFORT

COMMUNE DE GIROMAGNY
REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° 10229-2026
Date : 30/04/2026
Affichage : 30/04/2026

Objet : Délégation de fonctions à Madame Patricia CLAVEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal 28 mars 2026 constatant l'élection de Madame Patricia CLAVEY en qualité d'adjointe au maire,
Vu la délibération n° 4944 du 28 mars 2026 constatant l'élection de Madame Patricia CLAVEY en qualité de 6ème adjointe,
Vu la délibération n° 4947 du 2 avril 2026 fixant les indemnités des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués,

Considérant que pour permettre la bonne administration de l'activité communale, le Maire peut déléguer des fonctions et/ou de signatures aux Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués,

Le Maire de la Commune de Giromagny arrête :

Article 1 : Délégation de fonctions est donnée à Madame Patricia CLAVEY, pour intervenir, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, dans les domaines suivants :

- Animation et suivi du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Elle est chargée de l'animation et du suivi du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle prépare, convoque et anime les réunions du conseil d'administration du CCAS, en lien avec la DGS. Elle veille à la mise en œuvre des décisions prises. Elle organise le suivi des dossiers et s'assure de la bonne exécution des actions engagées, en lien avec la DGS et l'agent social communal.

Elle développe l'action du CCAS en matière d'aide sociale, d'accompagnement des publics et de prévention des situations de fragilité. Elle veille à la mise en œuvre des dispositifs d'aides financières individuelles, en s'assurant leur instruction, de leur suivi et de l'effectivité des attributions dans le respect du cadre réglementaire et des orientations fixées par le conseil d'administration.

Elle recherche, auprès des institutions, des mécènes et des bénévoles, à développer les moyens financiers disponibles pour l'action sociale.

Elle met en œuvre les dispositifs d'aide financière en direction des familles et des jeunes, en lien avec le centre socioculturel La Haute Savoureuse, notamment la prise en charge partielle ou totale de frais liés à la garde d'enfants, ainsi que des dépenses de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et d'activités extrascolaires, dans une logique de soutien à la parentalité et d'égalité d'accès aux services.

Elle assure le suivi budgétaire du CCAS, ainsi que le suivi financier des actions engagées, en veillant à la bonne exécution des crédits votés, à la soutenabilité des dispositifs mis en œuvre et à la cohérence entre les orientations sociales et les moyens financiers mobilisés. Elle contribue à la préparation des demandes de subventions, participe aux réunions avec les partenaires, et en réfère au conseil d'administration.

Elle développe et renforce les partenariats avec les acteurs sociaux, médico-sociaux, institutionnels et associatifs afin d'assurer une réponse cohérente et adaptée aux besoins de la population.

Elle est chargée de la mise en œuvre, du suivi et de la coordination des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des risques sociaux et sanitaires, avec l'appui de l'agent social communal notamment :

- Le plan canicule et plus largement le plan national de gestion des vagues de chaleur,
- Le plan grand froid et les dispositifs de prévention des situations d'extrême froid,
- Les dispositifs nationaux de gestion des crises sanitaires et sociales mobilisables localement,
- Ainsi que toute autre mesure nationale ou locales de protection des populations vulnérables applicable sur le territoire communal.

Elle supervise les visites sociales à domicile, notamment auprès des personnes âgées, isolées ou en situation de fragilité, afin de maintenir un lien de proximité, d'évaluer les besoins et de proposer les accompagnements adaptés.

Elle veille à la coordination des actions de veille sociale et de prévention de l'isolement, en lien avec les services municipaux et les partenaires institutionnels.

Article 2 : La présente délégation de fonctions emporte délégation de signature dans les domaines délégués.

Dans le cadre des responsabilités qui lui sont confiées, Madame Patricia CLAVEY est habilitée à engager des dépenses lorsqu'elles sont prévues au budget jusqu'à concurrence de 500 € TTC par opération sous réserve de procéder à l'engagement de ces sommes conformément aux règles de la comptabilité publique auprès de la Directrice Générale des Services.

Article 3 : La signature de Madame Patricia CLAVEY devra être précédée de la formule indicative suivante « pour le Maire et par délégation ».

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois ; notifié à l'intéressée ; ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du Territoire de Belfort et au T.P.G.

En application des articles L410-1 à L412-8 du Code des relations entre le public et l'administration cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours :

- Gracieux, auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la dernière des formalités de publicité la rendant exécutoire (affichage, publication ou notification, transmission au contrôle de légalité). L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut rejet du recours.
- Contentieux, auprès du Tribunal administratif de Besançon SIS 30 Rue Charles Nodier, 25000 Besançon par courrier ou sur le site Télérecours citoyen (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la dernière des formalités de publicité la rendant exécutoire (affichage, publication ou notification, transmission au contrôle de légalité) ou à compter de la décision implicite de rejet ou réponse explicite de rejet d'un éventuel recours gracieux mentionné ci-dessus.

Le Maire,

Christian CODDET